

**DOSSIER D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL
N° DNCMP/29.../F/2017 POUR LA FOURNITURE DES COMPTEURS
ELECTRIQUES DESTINES AUX REMPLACEMENTS DES
COMPTEURS DEFECTUEUX DANS LES DIFFERENTS CENTRES DU
PAYS.**

- Date de publication : le ...09...../...02...../2017
- Date d'ouverture des offres : le ..09...../...03...../2017 à 10 heures 30 minutes

Objet

1. Par le présent Avis d'Appel d'Offres ouvert national, l'Agence Burundaise de l'Electrification Rurale invite les soumissionnaires désireux à concourir, à présenter leurs offres sous pli fermé, pour la fourniture des compteurs électriques destinés aux remplacements des compteurs défectueux dans les différents centres du pays.

Financement du Marché

2. Le présent Marché est financé sur le Budget Ordinaire de l'ABER, exercice 2017. Le Maître de l'Ouvrage est le Ministère de l'Energie et des Mines/Agence Burundaise de l'Electrification Rurale (ABER). L'Administration au nom de laquelle sera conclu le Marché est le Ministère de l'Energies et des Mines.

Spécification du Marché

3. La passation du Marché sera conduite par Appel d'Offres Ouvert national tel que défini dans le Code des Marchés Publics du Burundi.

4. Les fournitures qui font objet du présent Avis d'Appel d'Offres sont réparties en seul lot.

5. L'ensemble de la fourniture des Compteurs électriques s'étend sur un délai maximum de quatre (4) mois.

Toutefois, le soumissionnaire peut proposer un délai plus court que celui stipulé ci-dessus.

Condition de participation.

6. La participation au Marché est ouverte, à égalité de conditions, à toute Personne Physique ou Morale [*qu'elles participent à titre individuel ou dans le cadre d'un groupement ou association (consortium) de soumissionnaires avec un Chef de File*] possédant les conditions techniques et juridiques, et les capacités financières nécessaires à l'exécution du Marché.

7. Ne peut participer à l'Appel d'Offres tout soumissionnaire concerné par l'une des règles d'incapacité énumérée à l'article 55 du Code des Marchés Publics.

Consultation et acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

8. Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté tous les jours ouvrables de 8 heures à 15 heures 30 minutes (heures locales) au Secrétariat de l'Agence Burundaise de l'Electrification Rurale (ABER) à Bujumbura Route Nationale N°1, parcelle N°22, en bas du poste de Dispatching de la REGISESO à KIGOBE nord
Tél : 22 22 19 32 , 22 22 3167

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu auprès de l'Agence Burundaise de l'Electrification Rurale (ABER), sur présentation des bordereaux de versement d'un montant non remboursable de Cent Mille francs (100 000 FBU) dont Cinquante Mille francs (50 000 FBU) au sous-compte de transit des recettes non fiscales N° 1101/001.04 et Cinquante Mille Francs (50 000FBU) au compte de PRSE N°1123/143 tous ouverts à la Banque de la République du Burundi (BRB).

9. Toute question concernant le présent appel d'offres doit être adressée par écrit à l'Agence Burundaise de l'Electrification Rurale (ABER) à Bujumbura à l'adresse suivante :
Route nationale N°1, parcelle N° 22, en bas du poste de Dispatching de la REGISESO à KIGOBE nord
Tél : 22 22 19 32, 22 22 31 67, en mentionnant la référence de publication indiquée en haut de page, au moins 10 jours avant la date limite de remise des offre figurant au point 16.

Présentation de l'offre

10. Les soumissionnaires sont appelés à soumettre leurs offres pour ce lot.

11. Les offres doivent comprendre une garantie bancaire de soumission de 2.000.000 FBU
Les soumissionnaires étrangers peuvent soumettre leur garantie bancaire en monnaie locale ou en devise (en Dollars USA ou en Euros).

Les offres doivent être rédigées en langue française et uniquement au moyen du formulaire de soumission type inclus dans le dossier d'appel d'offres, dont les dispositions et le format doivent être strictement respectés. Les Offres doivent être paginées, paraphées, et comprendre une table des matières.

12. Les offres devront être remises au Secrétariat de l'Agence Burundaise de l'Electrification Rurale (ABER) à Bujumbura
Route nationale N°1, parcelle N°22, en bas du poste de Dispatching de la REGISESO à KIGOBE nord
Tél : 22 22 19 32, 22 22 3167 au plus tard le 09/03/2017 à 10 heures.
Les offres remises en retard ne seront pas acceptées.
Les offres doivent être accompagnées des originaux des bordereaux d'achat du DAO.

Validité des offres

13. Les offres sont valables pendant une période de nonante (90) jours à compter de la date d'ouverture des offres.

Date limite de dépôt des offres

14. Toutes les offres sous plis fermés, doivent être déposées au secrétariat de l'Agence Burundaise de l'Electrification rurale, sise à Bujumbura
Route nationale N°1, parcelle N°22, en bas du poste de Dispatching de la REGISESO à KIGOBE nord.

Tél : 22 22 19 32, 22 22 31 67

au plus tard le 09 / 03 / 2017 à 10 heures précises. Les soumissionnaires peuvent remettre leurs offres main à main au début de la séance de l'ouverture des offres.

15. Toute offre reçue après la date limite ne sera pas prise en considération.

Séance d'ouverture des offres

16. Les offres seront ouvertes, en présence des soumissionnaires qui souhaitent être présents à l'ouverture ou de leurs représentants et d'un observateur de la DNCMP, à la Direction Générale de l'Agence Burundaise de l'Electrification Rurale, sise à Bujumbura
Route nationale N°1, parcelle N°22, en bas du poste de Dispatching de la REGISESO à KIGOBE nord

Tél : 22 22 19 32, 22 22 31 67 au plus tard le 09 / 03 / 2017 à 10 heures 30 minutes précises. Le procès-verbal d'ouverture des offres doit être contresigné par tous les soumissionnaires présents et transmis à la DNCMP.

Fait à BUJUMBURA, le...09.../03.../2017.

Le Directeur Général de l'AGER

Jacques DUSABUMWAMI

